

DÉLIBÉRATION 18-238

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC des Platières** : Vente d'un terrain au groupe FIVES - Autorisation de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est concessionnaire de la ZAC des Platières à Chasse sur Rhône, destinée à la création d'une zone d'activités économiques. Dans ce cadre, la SERL est chargée de commercialiser les parcelles ainsi créées.

Conformément au cahier des charges de la concession d'aménagement, la SERL souhaite recueillir l'accord de Vienne Condrieu Agglomération pour la vente d'un lot d'une superficie d'environ 22 000 m² au groupe FIVES.

Groupe d'ingénierie industrielle (CA de 1,8 milliards d'euros), le groupe Fives conçoit et réalise des machines, des équipements de procédé et des lignes de production pour les grands industriels mondiaux des secteurs de l'acier, de l'aéronautique, de l'aluminium, de l'automobile, du ciment et des minéraux de l'énergie, de la logistique et du verre.

Implanté dans près d'une trentaine de pays et comptant près de 8 400 collaborateurs, Fives est reconnu pour sa maîtrise technologique et ses compétences dans la réalisation de projets partout dans le monde.

Une vingtaine d'unités opérationnelles existent dans le groupe, dont Fives Intralogistics (CA de 200 millions d'euros). Cette Business Unit compte environ 500 personnes réparties en France, en Italie, au Japon, en Chine et aux États-Unis, qui automatisent des flux logistiques internes pour des sociétés de courrier et de messagerie, des centres de distribution et des systèmes de manutention des bagages.

Actuellement basée à Grigny, Fives Intralogistics souhaite déménager sur la ZAC des Platières pour poursuivre son développement. Le projet consiste à construire, sur un foncier d'environ 22 000 m², environ 3 700 m² de locaux et 2 000 m² de bureaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cahier des charges de la concession d'aménagement entre la SERL et Vienne Condrieu Agglomération

VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2018,

VU la proposition de la SERL,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

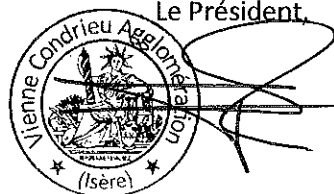
APPROUVE la cession par la SERL d'un terrain au groupe FIVES, ou toute personne morale ou physique s'y substituant.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS